



**THAURFIN**

Mons, le 7 avril 2024,

De **Ir Pol HUART**, directeur de Thaurfin ltd  
A **Son Excellence Monsieur le Président de la République de la RDC**  
Cc **Son Excellence Madame Judith Tuluka Suminwa, Première Ministre**  
**Ces futures Excellences, Ministre des Mines, de l'Industrie et de la Justice**  
**Monsieur le Directeur Général du Cadastre Minier**

Concerne délivrance des certificats de recherche des 3PR 1323, 1324 et 1325

Annexe lettre TH-015-24 publiée sur [www.thaurfin.com/TH-015-24.pdf](http://www.thaurfin.com/TH-015-24.pdf)

Ref TH-016-24 publiée sur [www.thaurfin.com/TH-016-24.pdf](http://www.thaurfin.com/TH-016-24.pdf)

Excellence,

Permettez-moi, Excellence, de vous féliciter pour le choix de Madame Judith Tuluka Suminwa en tant que première femme qui accède à la fonction de Première Ministre. Par la présente, je la félicite et l'encourage à réussir pleinement les lourdes tâches qui l'attendent. Il en va de même des Ministres qui seront bientôt nommés.

Les 3PR repris en rubrique ont été spoliés par 36PR octroyés à Monsieur Dan Gertler chevauchant les nôtres. Ces 36PR n'ont, factuellement, jamais existé. Monsieur Paul Mabolia, en copie, a ainsi hérité d'un dossier infesté de malversations incompatibles avec vos aspirations. La lettre TH-015-24 annexée qui lui est adressée lui demande de respecter la législation minière bafouée par son prédécesseur.

La synthèse juridique publiée sur <https://www.thaurfin.com/SYNTHESE.pdf> repose sur des documents transmis à la Justice par le CAMI. Il est irréfutablement établi que les 3PR octroyés par Arrêtés Ministériels n'ont jamais cessé d'être valides. Ils sont en force majeure depuis leurs octrois pour défaut de délivrance des certificats de recherche en violation de l'art 109 du règlement minier.

Leur mise en valeur assurera l'exportation de 50Mt de minerai de fer à haute teneur qui financera une infrastructure nécessaire au développement du pays, <https://thaurfin.com/Memo-FR.pdf>.

Toute personne qui empêche les investisseurs de venir développer la République Démocratique du Congo conformément à vos nobles aspirations en ne condamnant pas ces lourds délits exhibés par ce dossier s'oppose en réalité à la réussite de votre mandat.

En ordonnant l'application de la législation minière, Vous transmettez aux investisseurs le message selon lequel l'époque des malversations qui génèrent l'insécurité est révolue.

En Vous remerciant d'avance pour votre intervention salutaire, je Vous prie d'agréer Excellence Monsieur le Président de la République, mes sentiments les meilleurs,

**Ir Pol HUART**

Directeur de Thaurfin ltd  
Ingénieur Civil des Mines AIMs76 MINES-ParisTech84  
Website : [www.thaurfin.com](http://www.thaurfin.com)  
Email : [p.huart@thaurfin.com](mailto:p.huart@thaurfin.com)  
GSM/WhatsApp : 00 32 473 642 470  
41, Avenue Général de Gaulle, 7000-Mons, Belgique

